



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

Conseil général  
Autorités communales

**PROCES-VERBAL  
Plenum du 08.10.25**

Du 08.10.2025, N°/2025-2028

Lieu : Grande salle de l'Espace Saint-Marc  
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président  
Guillaume Amos, Vice-président  
Christophe Vaudan, Membre scrutateur

Excusé(s) : Emily Vaudan, Secrétaire  
Tora Löf, Membre scrutateur

Prise du PV : Céline Déliroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : /

**Ordre du jour**

- 01. Contrôle des présences**
- 02. Approbation – modification de l'ordre du jour**
- 03. Décision de report des amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000**
- 04. Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées**
- 05. Divers**

## PROCES VERBAL :

### 01. Contrôle des présences

**Vaudan Julien** : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, bienvenue. Nous allons commencer ce plenum extraordinaire avec la présentation d'un nouveau conseiller, Stève Léger, par Baptiste Darbellay.

**Darbellay Baptiste** : Bonsoir Mesdames et Messieurs, chers collègues du Conseil général, j'ai le plaisir de vous présenter notre nouveau Conseiller général Stève Léger. Le groupe du Centre a le plaisir d'accueillir Stève Léger en tant que nouveau Conseiller général. Agé de 50 ans encore pour quelques jours, Stève est originaire de Fully. Il a gardé ce petit accent chantant qui donne envie de commander un verre de fendant rien qu'en l'écoutant. Il vit à Vollèges avec Sylvie, son épouse et leurs 4 garçons.

Professionnellement, Stève est lieutenant à la police cantonale valaisanne, dans l'unité communication et prévention de la criminalité. Il possède une formation approfondie dans les domaines de la conduite, des médias et du maintien de l'ordre. Ses compétences lui permettent d'intervenir avec efficacité, que ce soit pour informer, coordonner ou apaiser. Parmi ses nombreuses qualités, on peut souligner un sens développé des relations humaines, une forte motivation, une disponibilité et une flexibilité exemplaires ainsi qu'une attitude positive.

En dehors du boulot, Stève est hyperactif, il fait du parapente, de la randonnée, souvent au Chavalard qui est son QG, du ski de randonnée et est aussi apiculteur. Ceux qui ont eu la chance de goûter ses bracelets savent que c'est une expérience culinaire qui mérite une étoile Michelin ou au moins une médaille en chocolat. Et comme si tout cela ne suffisait pas, il est également Président de l'association Pro-Junior Valais qui vient en aide aux jeunes et aux familles dans le besoin.

Chaque année, il vend un calendrier pour soutenir l'association et pour conclure cette présentation, permettez-moi de vous lire la citation du mois d'octobre. Pour la petite histoire, c'est la cabane d'Orny, dans la vallée d'à côté. « Il faut rajouter de la vie aux années et non des années à la vie ».

Bienvenue à Stève Léger, un homme engagé, compétent et profondément humain.

**Vaudan Julien** : Bienvenue Stève, on te souhaite tous beaucoup de plaisir avec nous. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux citoyens qui ont fait le déplacement au fond de la salle ainsi qu'à la presse.

Nous devons nommer un scrutateur externe au bureau puisqu'il nous en manque un. Nous proposons Delphine Monnard comme scrutatrice ce soir merci.

Nous passons au contrôle des présences.

Nous sommes 47 présents et 13 excusés. Merci beaucoup.

### 02. Approbation – modification de l'ordre du jour

**Vaudan Julien** : Nous passons au point suivant de l'ordre du jour : approbation ou modification de cet ordre du jour. Pas de commentaires ? Il est accepté.

**03. Décision de report des amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000**

---

**Vaudan Julien** : On continue, point numéro 3 : Décision du report des amortissements contractuels de 2025 pour un montant de 1,9 mio et d'octroi d'un nouveau prêt de 2 millions de francs Suisse.

**Sauthier Fabien** : Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez tous reçu le message de la Municipalité concernant le plan de trésorerie et l'assainissement d'ALTIS Groupe SA. Un rapide retour en arrière. Suite aux difficultés apparues en début d'année, une première post-position avait été validée par le Conseil municipal. Le 9 septembre, le Conseil municipal prenait connaissance de la situation réelle au travers d'une présentation faite par Monsieur Nicolas Maret et approuvait à l'unanimité les mesures urgentes nécessaires. Il s'agissait de régler de manière anticipée une série de montants dus par la Commune à ALTIS et d'accepter des reports d'amortissement.

Le 17 septembre, les membres du Bureau, la Commission de Gestion ainsi que les présidents des commissions du CG nous ont rencontrés. La séance a été constructive et s'est bien déroulée. De nombreuses questions ont été posées et des réponses circonstanciées ont pu être apportées.

En plus, un document de travail a été transmis à tous les membres, en date du 18 septembre, avec les explications des décisions à prendre. Un grand merci à vous tous pour votre implication dans la FAQ qui a été mise en place sur Teams. Nous avons essayé de répondre à un maximum de ces questions, mais à ce stade, nous n'avons bien entendu pas toutes les réponses. Nous nous engageons à y répondre au fur et à mesure de l'avancement.

Concrètement, pour ce soir, deux principales approbations vous sont demandées : un report des amortissements contractuels de 2025 et la demande d'un nouveau prêt pour assurer la transition 2025-2026, ainsi qu'une validation de principe général permettant au Conseil municipal et à ALTIS d'élaborer des actions à entreprendre pour assainir la société sur le long terme.

Comme vous le voyez, toutes ces actions futures devront passer devant vous pour validation. Comme vous le savez, le Conseil municipal vient de mettre sur place une nouvelle Commission politique énergie dont je serai le Président, accompagné de deux élus et de la déléguée à la durabilité qui fera le lien avec le COPIL des ressources du territoire.

Nous allons également chercher des façons d'améliorer la transparence avec les membres du Conseil général. Nous avons aussi reçu aujourd'hui, de la part de la commission de jeunesse, une demande pour qu'un point ALTIS figure à l'ordre du jour de chaque plenum pour les prochains plenums de cette année et de l'année prochaine.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui mettent beaucoup d'énergie pour le bien de nos sociétés filles afin de trouver des solutions pour sortir de la crise.

Fort de cette volonté d'aller de l'avant, l'exécutif invite le législatif à approuver les demandes qui vous sont faites par votre Président, Julien Vaudan.

Je profite ici pour le remercier pour tous les échanges cordiaux que nous entretenons durant cette période difficile. Il est essentiel de se serrer les coudes. Merci d'avance et bonne délibération à vous.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup Fabien. Nous allons passer à la lecture des rapports. Il y en a 3, sauf erreur de ma part. Commençons par santé, sécurité et environnement.

**Saillen Lionel** : Lionel Saillen, santé, sécurité, énergie et environnement. Le rapport de l'organe de révision du 15 mai a établi un constat grave : ALTIS Groupe SA est surendettée au sens de l'article 725b du Codes des Obligations. Le Conseil général en a pris acte lors du plénum du 10 septembre. La dette consolidée avoisine CHF 78,8 millions, auxquels s'ajoutent des besoins de trésorerie minimaux de CHF 15 millions dont CHF 3,7 millions de prêt pour GECAL et CHF 2,0 millions pour ALTIS SA d'ici fin 2025. Par ailleurs, la plupart des activités présentent des résultats structurellement déficitaires et des questions restées sans réponse à ce jour quant à la valorisation de certains actifs pourraient encore aggraver la situation. Le redressement s'annoncera donc coûteux pour la Commune.

Les enjeux immédiats sont clairs : garantir la continuité des services essentiels (eau, électricité), protéger les emplois indispensables au fonctionnement de ces services et restaurer une gouvernance crédible qui permette de retrouver la confiance des citoyennes et des citoyens.

En période de crise, les attentes des consommateurs se résument en trois exigences fondamentales :

- transparence des décisions et des informations ;
- participation effective des usagers aux choix qui les concernent ;
- co-construction de solutions durables associant acteurs publics, privés et citoyens.

Pour répondre à ces exigences ; nous demandons un audit d'un organisme externe, indépendant et neutre mandaté pour :

- établir la situation financière exacte d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés affiliées : bilan détaillé, liquidités, engagements hors bilan, dettes, contrats en cours et scénarios de trésorerie à court et moyen terme ;
- identifier les causes et responsabilités de la crise : lacunes de gouvernance, erreurs de gestion, risques contractuels ou pratiques contestables, et toute autre défaillance opérationnelle ;
- proposer un plan d'assainissement chiffré et daté, présentant différentes options de redressement ou de restructuration, leurs impacts sur l'emploi et les services, un calendrier de mise en œuvre et des mesures de gouvernance pour prévenir une récidive.

Plusieurs questions restent à clarifier et la population est en droit d'obtenir des réponses : comment une telle dérive a-t-elle pu se produire ?

Des mesures urgentes ont déjà été engagées ou sont en cours : dispositifs de trésorerie d'urgence conditionnés, gel des décisions non urgentes, réduction de personnel, information régulière des salariés et des usagers. Mais l'effort nécessaire sera sans doute plus important encore. Au niveau du Conseil général, un groupe de travail ad hoc « énergie » a été créé pour accompagner et suivre ce processus.

Au-delà des clivages politiques, nous demandons la transparence totale des faits et des décisions à venir. Nous proposons un calendrier de communication public : points d'étape mensuels, présentation du rapport d'audit en séance plénière dans les 3 mois, et arbitrage sur le plan d'assainissement dans les 6 mois.

En conclusion, notre priorité immédiate doit être la continuité des services régaliens ; ensuite, la mise en œuvre d'un redressement durable fondé sur une gouvernance renforcée et une information complète à la population. Comme le rappelle La Fontaine dans « La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le boeuf », l'ambition sans assise est dangereuse : agissons avec réalisme et responsabilité. Merci

**Vaudan Julien** : Merci pour le rappel de La Fontaine. La commission culture, tourisme, affaires sociales.

**Vaudan Fanny** : Fanny Vaudan pour la commission jeunesse, formation, cohésion sociale, tourisme, culture et sport. La commission adhère aux rapports des commissions SSPTPEE et COGEST.

Le rapport du 15 mai a révélé que ALTIS Groupe SA était gravement surendettée (près de 79 millions CHF de dettes et 15 millions de besoins supplémentaires).

La plupart des activités d'ALTIS sont devenues récemment déficitaires, rendant le redressement coûteux pour la Commune.

Nous espérons qu'un audit externe et indépendant sera demandé afin d'établir la situation exacte, identifier les responsabilités et proposer rapidement un plan d'assainissement au Conseil General et que des mesures d'urgence soient déjà en cours (gel des décisions, réduction du personnel, suivi par un groupe "énergie").

La priorité reste la continuité des services essentiels et une gouvernance transparente et durable.

Sans chercher à désigner de responsables directs pour cette situation extrêmement préoccupante pour notre commune, nous devons reconnaître que le Conseil Général a fait preuve d'une certaine indulgence par le passé envers les différentes demandes de la direction d'ALTIS.

Nous avons accordé une confiance aveugle au Conseil municipal de l'époque ainsi qu'à la direction de la société.

Compte tenu de la gravité de la situation financière d'ALTIS, qui risque de fragiliser les investissements futurs de la commune, nous estimons légitime d'exiger que lors de chaque plénum à venir, et jusqu'à l'assainissement complet des comptes, des rapports soient présentés sur la situation financière et les prévisions de la trésorerie du groupe, ainsi que les mesures mises en oeuvre par la nouvelle direction. Nous demandons donc qu'un point d'information « Altis » figure à l'ordre du jour de chaque plénum lorsqu'un point de décision n'est pas déjà agendé.

La Commission JFCS-TCS espère que le Conseil municipal pourra mener une révision profonde de la gouvernance d'ALTIS et de la Commune, afin d'éviter toute nouvelle dérive.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup Fanny et nous passons au rapport de la Commission de Gestion.

**Chevrier Célia** : Célia Chevrier, bonsoir à toutes et à tous. Nos remerciements à Fabien Sauthier, Mélanie Mento et au secrétariat général pour leur disponibilité et leur réactivité. Nos remerciements au conseil d'administration pour le travail d'expertise réalisé en peu temps, la volonté de transparence et leur message de confiance. Nos remerciements au groupe de travail Energie dont les réflexions ont contribué à la rédaction de ce rapport. Nos remerciements au bureau pour la coordination et les éclairages. Mes remerciements aux membres de la COGEST pour leurs contributions et la finalisation de ce rapport.

Notre rapport est le fruit de l'intelligence collective, en d'autres termes le résultat de nombreux échanges, débats et surtout de l'envie d'avancer sans pour autant minimiser la situation.

La COGEST est consciente que la population de Val de Bagnes paie aujourd'hui les conséquences de la démesure et de manquements en matière de gouvernance, de stratégie et de gestion financière. Les responsabilités devront être identifiées et portées en justice le cas échéant.

La COGEST souhaite rappeler que le combat financier actuel n'est pas tellement le montant de la dette mais plutôt le manque de rentabilité et la complexité de la structure du groupe. Plus largement, le défi consiste en la mise en place d'une stratégie et d'une gouvernance permettant à l'entreprise d'être dirigée et contrôlée de manière efficace,

éthique et transparente, dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes notamment les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et la société civile.

Malgré ce contexte extrêmement délicat, maintenir le groupe Altis est la solution la plus réaliste pour garantir non seulement les services industriels mais aussi pour maintenir des emplois et des compétences sur notre territoire.

En ce sens, la COGEST soutient le report d'amortissements de CHF 1,9 millions, la demande de crédit de 2 millions et la décision de principe d'assainir les différentes sociétés pour appréhender le futur avec plus de sérénité. Pour rappel, le conseil d'administration actuel a comme objectif d'établir des budgets 2026 équilibrés.

Il va de soi que ce préavis positif n'est pas un chèque en blanc. Il nous paraît légitime de faire part de nos pistes de réflexion, de nos attentes ainsi que de nos exigences, dont la considération conditionnera notre positionnement sur les mesures concrètes d'assainissement.

Tout d'abord, la COGEST est d'avis que l'intervention d'un ou plusieurs organes externes et indépendants tels que l'Inspection cantonale des finances, un cabinet d'audit ou l'Institut des hautes études en administration publique est indispensable pour disposer d'un état des lieux complet et objectif incluant l'identification des responsabilités.

De notre point de vue, ces mandats doivent être attribués rapidement de sorte que le conseil communal et le conseil d'administration disposent des outils adéquats pour remédier aux manquements.

De plus, la COGEST est persuadée que les résultats de ces rapports serviront à renforcer nos institutions et à piloter des projets communaux d'envergure où des questions de gouvernance notamment se poseront.

Nous attendons également du conseil municipal l'élaboration d'une stratégie du propriétaire pour toutes les sociétés du groupe Altis d'ici à la fin du premier semestre 2026 définissant clairement les missions et les responsabilités des différents organes.

Nous espérons enfin que le conseil municipal continue à contribuer à une communication transparente dans le but d'accompagner les acteurs concernés au redressement de la société et pour regagner la confiance des citoyennes et citoyens de Val de Bagnes.

Au travers de ce rapport, la COGEST exprime aujourd'hui sa confiance envers les autorités, le conseil d'administration et l'ensemble des parties prenantes, dans la perspective qu'elle se traduise par des réformes concrètes et des résultats probants à moyen et long terme.

En guise de conclusion, la citation d'un auteur inconnu : « Les erreurs du passé sont des pierres sur lesquelles on peut bâtir l'avenir, à condition de ne pas trébucher deux fois dessus. ».

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Je pense qu'on a fait le tour des rapports. Est-ce qu'il y a encore un autre commentaire ?

Alors, nous allons voter les objets les uns après les autres. Le premier objet, la question qui vous est posée : approuvez-vous le report des amortissements contractuels 2025 de SEDRE SA et EVB SA pour un montant de CHF 1'900'000.- et l'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.- en faveur d'ALTIS Groupe SA ?

Y a-t-il des refus, des abstentions ? Donc l'objet est approuvé par 44 oui, 2 abstentions et aucun refus. Merci beaucoup.

Le Conseil général approuve, par 44 voix pour et 2 abstentions, le report des amortissements contractuels 2025 de SEDRE SA et EVB SA pour un montant de CHF 1'900'000.- et l'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.- en faveur d'ALTIS Groupe SA.

#### 04. Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées

**Vaudan Julien** : La question suivante qui est une décision de principe : approuvez-vous la décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ces sociétés liées ?

Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? Avec 4 abstentions et par conséquent 42 oui, la décision de principe est acceptée. Merci beaucoup.

Le Conseil général approuve, par 42 voix pour et 4 abstentions, la décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ces sociétés liées.

A ce point, je tiens aussi de mon côté à remercier le travail des commissions qui s'est fait dans un laps de temps assez court, sur un sujet plutôt ardu. Merci à toutes et tous pour le travail que vous avez fait. Je pense que c'était indispensable et remarquable ce que vous avez fait parce que la quantité de chiffres et de notions était assez impressionnante. Je remercie en particulier le groupe Energie qui nous a produit un document de synthèse absolument excellent. J'espère que vous avez tous pu le voir et le lire. Il nous a aussi aidé, en plus de toutes les présentations qui ont été faites.

Je remercie bien sûr le Conseil municipal et toutes les personnes qui nous ont présenté ces sujets. Un petit clin d'œil au nouveau, comme mise en service et première législature au Conseil général, c'est pas mal.

Je pense que maintenant vous êtes chauds, vous avez eu beaucoup de chiffres et je vous tire mon chapeau. C'est vraiment remarquable d'avoir travaillé là-dessus. Je n'ai personne à citer, mais je vois que les philosophes vous ont aussi inspirés.

#### 05. Divers

**Vaudan Julien** : Quelqu'un a-t-il un divers ? Il n'y a pas de divers, par contre, on vous attend à l'extérieur pour un verre. Merci beaucoup, une bonne soirée et je clos la séance.

La séance est levée à 19h56.

**Pour le Conseil général :**

Julien Vaudan  
Président



Guillaume Amos  
Vice-président



- Annexes :
1. Liste des présences
  2. Présentation complète
  3. Message de la Municipalité
  4. Rapports des commissions

## Plénum du 10.09.2025

<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Absent</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Absent</b>
Monsieur	Alter	Armand	1			Monsieur	Léger	Steve	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1			Monsieur	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Amos	Samuel (en retard)	1			Madame	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1			Monsieur	Maret	Valérie		1	
Monsieur	Besson	Félix	1			Monsieur	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Bovsovers	Pierre-Henri		1		Monsieur	Melly	Alexis	1		
Madame	Bouverat	Myriam	1			Monsieur	Michelod	Alain	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1			Madame	Michelod	Patrick	1		
Monsieur	Bruchez	Célien	1			Monsieur	Monnard	Delphine	1		
Madame	Bruchez	Sari	1			Madame	Moser	Olivier	1		
Monsieur	Bürcher	Patrice	1			Madame	Moulin-Bochud	Nathalie		1	
Monsieur	Carron	Fabien		1		Monsieur	Oakman Rossier	Christine		1	
Monsieur	Carron	Michel	1			Madame	Pasche	Benjamin		1	
Madame	Chevrier	Célia	1			Monsieur	Pembe Tornay	Colette Miandabu	1		
Monsieur	Corthay	Anthony		1		Monsieur	Perraudin	Julian	1		
Madame	Corthay Durrer	Anne-Claude	1			Madame	Picchio	Pauline	1		
Madame	Daragon	Leyla Solène		1		Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Darbeylay	Baptiste	1			Monsieur	Rossier	Gaëtan	1		
Monsieur	Déliroz	Gabriel	1			Monsieur	Saillet	Lionel	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1			Monsieur	Sauthier	Ludovic	1		
Madame	Farquet	Sarah		1		Monsieur	Schranner	Malko	1		
Madame	Fellay	Fanny	1			Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Fellay	Sébastien	1			Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Filliez	Olivier	1			Monsieur	Tissières	Mathieu	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1			Monsieur	Troillet	Emmanuel		1	
Monsieur	Frossard	Alain	1			Monsieur	Vaudan	Christophe	1		
Monsieur	Gailland	Christophe	1			Madame	Vaudan	Emily		1	
Monsieur	Gard	Pierre-André	1			Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Joris	Thierry	1			Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Madame	Löf	Tora		1		Monsieur	Vaudan	Simon	1		

24 6 0

23 7 0

47 13 0 60

78%



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

---

# Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Grande salle de l'Espace Saint-Marc, le Châble

Mercredi 8 octobre 2025, 19h30

Réseau wifi : Val de Bagnes Invite  
Authentification via n° de téléphone privé



Val de Bagnes  
Nature et Innovation

## 1 Contrôle des présences

---

### Nomination de M. Stève Léger

## Sommaire

- 1. Contrôle des présences**
- 2. Approbation ou modification de l'ordre du jour**
- 3. Décision de report des amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000**
- 4. Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées, par exemple :**
  - abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'ALTIS
  - abandon de créance, postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de Gécal SA
  - moratoire sur le fermage des réseaux chez Sèdre SA
  - correction du prix du kwh de pour EVB SA
- 5. Divers**



- 1 Contrôle des présences**
  - 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour**
- 

**Approuvez-vous l'ordre du jour ?**

## Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. **Décision de report des amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000**
4. **Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées, par exemple :**
  - abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'ALTIS
  - abandon de créance, postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de Gécal SA
  - moratoire sur le fermage des réseaux chez Sèdre SA
  - correction du prix du kwh de pour EVB SA
5. Divers

## Message de la Municipalité

- Rétrospective
- Décisions soumises au CG
  - **Report des amortissements contractuels (SEDRE et EVB) 2025 et octroi d'un prêt à ALTIS**
  - **Accord de principe (exemples)**
    - abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'ALTIS
    - abandon de créance, postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de Gécal SA
    - moratoire sur le fermage des réseaux chez Sèdre SA
    - correction du prix du kwh de pour EVB SA
- Merci aux commissions pour le travail d'ores et déjà effectué

## Question

**Approuvez-vous :**

- **le report des amortissements contractuels 2025 de SEDRE SA et EVB SA pour un montant de CHF 1'900'000.- et**
- **l'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.- en faveur d'ALTIS Groupe SA ?**

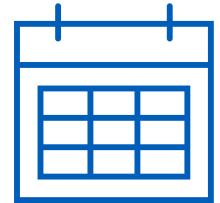
## Question

**Approuvez-vous la décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées ?**

- 1 Contrôle des présences**
  - 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour**
  - 3 Décision de report des amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000**
  - 4 Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées**
  - 5 Divers**
-

# Divers

## Prochains plenums



- 19 novembre 2025 (planification financière) à 19h30 à la salle polyvalente de Vollèges
- 10 décembre 2025 (budget) à 19h30 à la salle Saint-Marc



## MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

### concernant le plan de trésorerie et l'assainissement d'ALTIS Groupe SA

#### Contexte

A la suite des difficultés rencontrées par ALTIS Groupe SA (ci-après ALTIS) depuis juin dernier et une première postposition de CHF 2'500'000.- par la Commune, le Conseil municipal de Val de Bagnes, d'entente avec le nouveau Conseil d'Administration d'ALTIS, a pris la décision de sortir la société de l'état de crise. L'objectif immédiat consiste en un soutien financier qui permette à ALTIS de terminer l'année 2025 et d'entamer 2026 alors que d'autres mesures à venir garantiront la pérennité du groupe qui emploie environ 150 personnes et qui gère les services régaliens indispensables à la population et au bon fonctionnement de notre commune.

En séance du 9 septembre, le Conseil municipal prenait connaissance de la situation au travers d'une présentation faite par ALTIS et approuvait à l'unanimité les mesures urgentes nécessaires pour un montant de CHF 13 millions. Il s'agissait de régler de manière anticipée une série de montants dus par la Commune à ALTIS et d'accepter des reports d'amortissement avant d'envisager d'autres mesures de compétences du Conseil général. Lors du plénum du 10 septembre 2025, le Président de commune et le Président du Conseil d'Administration d'ALTIS ont présenté, en toute transparence, l'état de situation de la société sur la base d'un rapport financier élaboré entre début août et début septembre.

#### Développement

Le 17 septembre, les membres du Bureau, de la Commission de gestion ainsi que les Présidents des commissions du Conseil général ont rencontré le Président de Commune, la Conseillère municipale en charge des finances communales, le directeur opérationnel en charge du dicastère Finances et Gestion et les représentants d'ALTIS. La séance a permis de présenter aux Conseillers les démarches prévues et les prochaines décisions à prendre par le Légitif. Elle a également permis de répondre à de nombreuses questions légitimes. Un document de travail a été transmis à l'ensemble du Conseil général en date du 18 septembre avec l'explication des décisions à prendre le 8 octobre, lors du plénum extraordinaire.

Concrètement, deux principales approbations sont demandées au Conseil général :

- 1. Acceptez-vous de reporter les amortissements contractuels de 2025, pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'accorder un nouveau prêt de CHF 2'000'000.- ?**

Il s'agit ici de mesures visant l'allégement de la pression sur la trésorerie du groupe lui permettant de faire face à ses obligations à court terme (manco de trésorerie).

---

#### Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
Tél. +41 27 777 11 00 - [secretariatgeneral@valdebagnes.ch](mailto:secretariatgeneral@valdebagnes.ch)  
[www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)



## 2. Acceptez-vous de rendre une décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS et de ses sociétés liées ?

Il s'agit ici d'approver un principe général permettant au Conseil municipal et à ALTIS d'élaborer les actions précises à entreprendre pour assainir la société sur le long terme. Le principe fixe la direction à prendre et l'Exécutif en affinera les contours plus précisément. Nous citons ci-dessous quelques exemples qui doivent se comprendre comme des pistes de réflexions qui seront travaillées en profondeur dès l'approbation formelle du CG, soit :

- a. abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'ALTIS,
- b. abandon de créance, postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de Gécal SA,
- c. moratoire sur le fermage des réseaux chez Sèdre SA,
- d. correction du prix du kwh pour EVB SA

Le Conseil municipal tient à réitérer clairement sa volonté d'associer à ces importantes mesures un plan de réorganisation générale de la gouvernance de la politique énergétique communale et de nos relations avec ALTIS. Le chantier a d'ores et déjà commencé avec la réactivation d'une commission « énergie » de l'Exécutif, à la tête de laquelle figure le Président de commune. Un suivi renforcé de la stratégie d'ALTIS sera également mis en place avec l'ensemble des actionnaires via une stratégie d'actionnaires qui permettra aux communes de prioriser les missions orientées vers les populations. La surveillance financière sera également renforcée.

Enfin, parce que toute entreprise (publique ou privée) reste une histoire humaine, le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement le Conseil d'Administration d'ALTIS et l'ensemble des personnes ayant travaillé pour trouver des solutions et sortir de la crise. Le Conseil réaffirme sa confiance envers le personnel d'ALTIS qui est en contact direct avec les citoyens. Les défis énergétiques et environnementaux à relever ses prochaines années sont grands et nous devrons y faire face ensemble. Il convient également de dire que la santé financière de notre Commune et les projections (comptes 2025 / budget 2026) permettent de surmonter cette situation.

### Conclusion

Après quelques mois d'intenses discussions, réflexions et travaux, le Conseil municipal voit l'avenir avec confiance et est prêt pour un nouveau départ orienté vers les services régaliens axés prioritairement sur le territoire bagnard et entremontant.

Fort de cette volonté d'aller de l'avant, l'Exécutif invite le Conseil général à approuver, lors de sa séance extraordinaire du 8 octobre 2025, le report des amortissements contractuels de 2025, pour un montant de CHF 1'900'000.-, l'accord d'un nouveau prêt de CHF 2 mios ainsi que de rendre une décision de principe validant l'adoption d'un plan

---

#### Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
 Tél. +41 27 777 11 00 - [secretariatgeneral@valdebagnes.ch](mailto:secretariatgeneral@valdebagnes.ch)  
[www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)



d'assainissement à long terme d'Altis et de ses sociétés, partant que les décisions concrètes liées devront obtenir des décisions idoines de la part du législatif.

Message approuvé par le Conseil municipal le 23 septembre 2025.

**Commune de Val de Bagnes**



**Fabien Sauthier**  
Président de Commune



**Pierre-Martin Moulin**  
Secrétaire général

---

**Conseil municipal**

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
Tél. +41 27 777 11 00 - [secretariatgeneral@valdebagnes.ch](mailto:secretariatgeneral@valdebagnes.ch)  
[www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)





**RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »**  
Concernant le groupe Altis - points de décision du 8 octobre 2025  
Du 29.09.2025

**1. Tableau des présences**

Commission	Date 17.09	Date 22.09	Date 29.09
Chevrier Célia	P	P	P
Rossier Gaëtan	P		P
Darbellay Baptiste	P	P	P
Fellay Fanny	P		P
Fellay Sébastien	P	P	P
Filliez Olivier	P		P
Michelod Alain	P		P
Monnard Delphine	P	P	P
Oakman Rossier Christine	P		E
Picchio Pauline	P		P
Troillet Emmanuel	P		P
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Fabien Sauthier	P		
Mélanie Mento	P		
Jérôme Maret	P		
Stéphane Luisier	P		
Florian Perraudin	P		
Nicolas Maret	P		
Julien Vaudan	P		P
Guillaume Amos	P		
Emily Vaudan	P		E
Tora Löf	P		
Christophe Vaudan	P	P	P
Alexis Melly	P		
Michel Carron	P		
Marcus Bratter	P		
Cédric Besse	P	P	
Félix Besson	P	P	
Lionel Saillen	E	P	
Armande Alter	P		
Fanny Vaudan	E		

## 2. Objet(s) concerné(s)

---

- Décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-.
- Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altis Groupe SA et de ses sociétés liées :
  - o Abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'Altis
  - o Abandon de créance et/ou postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de GECAL SA
  - o Moratoire sur le fermage des réseaux chez SEDRE SA
  - o Correction du prix du kwh pour EVB SA

## 3. Position de la commission sur l'entrée en matière

---

Entrée en matière acceptée tacitement.

## 4. Discussions de détail

---

### A. Méthodologie de travail

17 septembre 2025	Séance CM – Bureau – CA Altis – COGEST - Présidents des commissions CG – Groupe de travail Energie du CG
22 septembre 2025	Séance Groupe de travail Energie
29 septembre 2025	Séance COGEST - Bureau

Tableau Questions – Réponses

Un fichier excel permettant de répertorier toutes les questions des commissions du conseil général (CG) a été mis à disposition par le secrétariat général de la commune à partir du 18 septembre. Les réponses ont été données par le conseil d'administration d'Altis (CA) ou le conseil communal (CM) en fonction de leurs compétences. Ce document continuera d'être alimenté au-delà du 8 octobre.

### B. Contexte

**Lors du plénum du 11 juin 2025**, Fabien Sauthier, président de la commune de Val de Bagnes, informe le conseil général de la situation financière délicate du groupe Altis. Un nouveau conseil d'administration a été nommé mais à ce jour la décharge à l'ancien conseil n'a pas été validée. Les anciens membres restent donc responsables des décisions passées jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire qui aura lieu en automne 2025.

Au vu du risque de surendettement, **le Conseil municipal a décidé une postposition du remboursement de prêts actionnaires à Altis d'une valeur de CHF 2,5 millions.**

**Lors du plénum du 10 septembre 2025**, après plusieurs semaines d'analyse et de rencontres entre les différentes parties prenantes, le CA représenté par son président Stéphane Luisier, présente de manière transparente un état des lieux des finances d'Altis Groupe SA. Pour rappel, Altis est composée de différents actionnaires, à savoir commune Val de Bagnes (25%), SEDRE SA (25%), GECAL SA (25%) et SOGESA SA (25%). La commune de Val de Bagnes est également actionnaire de SOGESA SA (50,01%), de SEDRE SA (81,85%), de GECAL SA (85%), d'EVB SA (100%) et de BlueArk Entremont (60%).

De cette présentation, les éléments suivants méritent une attention particulière :

#### **Analyse de la situation réalisée par :**

- Fiduciaire Fidag SA, organe de révision d'Altis Groupe SA (comptes au 30.06.2025 et projection 2025)
- Conseil d'administration
- Direction Altis Groupe SA
- Nicolas Maret, directeur financier ad interim

#### **Etat au 31.12.2024**

- **Les comptes 2024 affichent une perte d'environ CHF 1,8 millions** alors que les comptes 2023 n'affichaient qu'une perte de CHF 88'744 et le budget 2024 prévoyait une perte de seulement CHF 10'400.
- Augmentation globale des charges (service digital et énergétique)
- Altis Groupe SA doit plus CHF 23 millions au total aux sociétés du groupe.
- Détioration de la trésorerie depuis 2022/2023 avec une dette envers la commune de Val de Bagnes de plus de CHF 32 millions et plus de CHF 23 millions envers les banques.  
⇒ **Au total, le groupe Altis a donc plus de CHF 78 millions d'engagements internes et externes et un cash-flow de financement se chiffrant à seulement CHF 2,8 millions environ.**

#### **Etat en 2025**

- Le scénario pessimiste prévoit une perte de plus de CHF 4 millions.
- **En juin, la commune a décidé de postposer le remboursement de CHF 2,5 millions de prêts versés à Altis.**
- Durant l'été, le conseil d'administration a pris différentes mesures comme la réduction strict de mandats de tiers, le non-renouvellement de départs et des licenciements.
- **En septembre, le CM a validé différentes mesures pour environ CHF 13 millions, dont CHF 1,9 millions de report d'amortissements.**

Propositions de mesures pour équilibrer la trésorerie	0	9'314'000	1'909'600	0	1'884'268
Facture fonds de rénovation service des eaux année 2021	0	1'077'000			
Facture fonds de rénovation service des eaux année 2022		1'000'000			
Financement GECAL 2025		3'700'000			
Refacturation Irrigation 2024 - Info J. Maret 26.08.2025		3'537'000			
Refacturation Irrigation 2025 - Acompte p.ex. de 80% sur budget			1'909'600		
Arrondi supérieur (réserve)					-15732
Report des remboursements SEDRE et EVB					1'900'000
<b>Trésorerie Spb II</b>	<b>-264'611</b>	<b>4'790'034</b>	<b>3'002'236</b>	<b>405'973</b>	<b>-2'000'000</b>
					= manco trésorerie

- **A noter que ce n'est pas une dépense extraordinaire mais une anticipation de montants dus à Altis.**

- **Malgré ces différentes mesures, il y aura un manque de trésorerie de CHF 2 millions et de futures mesures seront nécessaire pour un assainissement des différentes sociétés.**

#### **Résultats finaux de l'analyse attendus d'ici fin 2025**

- Revoir le positionnement stratégique et stratégies des propriétaires
- Revoir la structure du Groupe
- Revoir la gouvernance politique
- Définir les responsabilités

**Le 8 octobre 2025 a lieu un plénum extraordinaire avec comme points de décision ceux mentionnés en objet ci-dessus.**

#### **C. Commentaires de la COGEST**

##### **Concernant la situation globale**

Au travers des différentes informations reçues et nombreux échanges tant avec le CM, l'actuel CA d'Altis Groupe SA ainsi que tous les membres du CG, la COGEST constate qu'Altis Groupe SA est dans l'incapacité de faire face à ses engagements financiers à court-terme. Grâce aux mesures entreprises jusqu'ici, la faillite est évitée, mais la pérennité de la société n'est pas assurée sans des mesures complémentaires.

La COGEST constate que les causes de ce surendettement sont multifactorielles, notamment :

- Gestion financière déficiente
- Pilotage des projets lacunaire, en particulier au niveau du service digital et énergétique
- Gouvernance inadaptée et peu claire tant sur la structure du Groupe que sur les profils de compétences et d'indépendance nécessaires au sein des différents conseils d'administration
- Stratégie du propriétaire inexistante

La COGEST est d'autant plus perplexe sachant qu'un séminaire stratégique du Groupe Altis avait rassemblé les organes (conseil d'administration et direction) en 2020, en lien avec la fusion des 2 communes Bagnes et Vollèges, dans le but de renforcer la gouvernance du Groupe Altis, que cela soit au niveau de sa structure ou des responsabilités des organes dans la conduite stratégique d'une société parapublique. La COGEST et la commission énergie de l'époque avaient également posé la question de la création d'une holding pour le pilotage du Groupe Altis.

La COGEST constate que plusieurs acteurs ont mené des analyses en parallèle depuis juillet 2025. Elle comprend, que dans l'urgence, il était opportun de travailler avec les personnes connaissant le mieux la société. Pour autant, la COGEST est critique quant au mandat d'audit externe attribué à la société FIDAG, organe de révision d'Altis Groupe SA. En ce sens, la COGEST souhaite qu'un mandat soit ultérieurement attribué à des organes

externes et indépendants permettant de comprendre les raisons de la situation actuelle ainsi que de déterminer les responsabilités des organes.

À l'avenir, il serait peut-être pertinent de désigner le même réviseur de comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe Altis, afin de faciliter la lecture et le suivi des mouvements inter sociétés.

#### **Concernant les points de décision (soumis au vote le 8 octobre)**

#### **Décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-**

Ces 2 mesures doivent permettre à garantir la liquidité nécessaire à Altis Groupe SA jusqu'au 31.12.2025.

#### **Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altis Groupe SA et de ses sociétés liées.**

- Abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'Altis
- Abandon de créance et/ou postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de GECAL SA
- Moratoire sur le fermage des réseaux chez SEDRE SA
- Correction du prix du kwh pour EVB SA

La commune de Val de Bagnes et le conseil d'administration sollicitent une décision de principe de la part du CG pour envisager concrètement l'assainissement de la société et garantir une situation saine au futur directeur général et directeur des finances d'Altis. La COGEST est consciente qu'accepter cette décision de principe signifiera un positionnement de sa part sur de futures mesures impactant les finances communales.

De l'autre côté, une mise en faillite coûterait plus cher que de capitaliser sur l'existant en redressant la barre.

Elle attend du conseil municipal la proposition d'un paquet de mesures permettant à toutes les parties prenantes d'avoir une perspective claire. La COGEST assurera un suivi étroit de ces mesures.

## **5. Vote final de la commission**

La commission accepte, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention la décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-.

La commission accepte, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention la décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altis Groupe SA et de ses sociétés liées :

- Abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'Altis
- Abandon de créance et/ou postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de GECAL SA
- Moratoire sur le fermage des réseaux chez SEDRE SA
- Correction du prix du kwh pour EVB SA

## 6. Conclusion de la commission

---

Remerciements à Fabien Sauthier, Mélanie Mento et au secrétariat général pour leur disponibilité et leur réactivité.

Remerciements au conseil d'administration pour le travail d'expertise réalisé en peu temps, la volonté de transparence et leur message de confiance.

Remerciements au groupe de travail Energie dont les réflexions ont contribué à la rédaction de ce rapport.

Remerciements au bureau pour la coordination et les éclairages

Remerciement aux membres de la COGEST pour leurs contributions et la finalisation de ce rapport.

Notre rapport est le fruit de l'intelligence collective, en d'autres termes le résultat de nombreux échanges, débats et surtout de l'envie d'avancer sans pour autant minimiser la situation.

La COGEST est consciente que la population de Val de Bagnes paie aujourd'hui les conséquences de la démesure et de manquements en matière de gouvernance, de stratégie et de gestion financière. Les responsabilités devront être identifiées et portées en justice le cas échéant.

La COGEST souhaite rappeler que le combat financier actuel n'est pas tellement le montant de la dette mais plutôt le manque de rentabilité et la complexité de la structure du groupe. Plus largement, le défi consiste en la mise en place d'une stratégie et d'une gouvernance permettant à l'entreprise d'être dirigée et contrôlée de manière efficace, éthique et transparente, dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes notamment les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et la société civile.

Malgré ce contexte extrêmement délicat, maintenir le groupe Altis est la solution la plus réaliste pour garantir non seulement les services industriels mais aussi pour maintenir des emplois et des compétences sur notre territoire.

En ce sens, la COGEST soutient le report d'amortissements de CHF 1,9 millions, la demande de crédit de 2 millions et la décision de principe d'assainir les différentes sociétés pour

appréhender le futur avec plus de sérénité. Pour rappel, le conseil d'administration actuel a comme objectif d'établir des budgets 2026 équilibrés.

Il va de soi que ce préavis positif n'est pas un chèque en blanc. Il nous paraît légitime de faire part de nos pistes de réflexion, de nos attentes ainsi que de nos exigences, dont la considération conditionnera notre positionnement sur les mesures concrètes d'assainissement.

Tout d'abord, la COGEST est d'avis que l'intervention d'un ou plusieurs organes externes et indépendants tels que l'Inspection cantonale des finances, un cabinet d'audit ou l'Institut des hautes études en administration publique est indispensable pour disposer d'un état des lieux complet et objectif incluant l'identification des responsabilités.

De notre point de vue, ces mandats doivent être attribués rapidement de sorte que le conseil communal et le conseil d'administration disposent des outils adéquats pour remédier aux manquements.

De plus, la COGEST est persuadée que les résultats de ces rapports serviront à renforcer nos institutions et à piloter des projets communaux d'envergure où des questions de gouvernance notamment se poseront.

Nous attendons également du conseil municipal l'élaboration d'une stratégie du propriétaire pour toutes les sociétés du groupe Altis d'ici à la fin du premier semestre 2026 définissant clairement les missions et les responsabilités des différents organes.

Nous espérons enfin que le conseil municipal continue à contribuer à une communication transparente dans le but d'accompagner les acteurs concernés au redressement de la société et pour regagner la confiance des citoyennes et citoyens de Val de Bagnes.

Au travers de ce rapport, la COGEST exprime aujourd'hui sa confiance envers les autorités, le conseil d'administration et l'ensemble des parties prenantes, dans la perspective qu'elle se traduise par des réformes concrètes et des résultats probants à moyen et long terme.

Citation d'un auteur inconnu en guise de conclusion :

« Les erreurs du passé sont des pierres sur lesquelles on peut bâtir l'avenir, à condition de ne pas trébucher deux fois dessus. »

### **Pour la commission « COGEST »**

Célia Chevrier  
Présidente de commission



**Instructions (Art. 18 RCG) :**

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

**Distribution (à la commission)**

Par qui : Le Président de la commission  
Quand : La semaine qui suit la séance  
Comment : Plateforme électronique

**Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)**

Par qui : Le Président de la commission  
Quand : 5 jours avant le Plénum  
Comment : Plateforme électronique

**Distribution (à la population)**

Par qui : L'Administration communale  
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV  
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



## RAPPORT DE COMMISSION « SSPTPEE »

### Plénum du 8 octobre 2025

#### 1. Tableau des présences

Commission	Date 23.09.25	Date 01.10.25	Date 03.10.25
Saillen Lionel	P	P	P
Bouverat Myriam	P		
Alter Armand	P	P	P
Besse Cédric	P	P	P
Besson Félix	E	P	P
Gaillard Christophe	P		
Délitroz Gabriel	P		
Deslarzes Sophie	P		
Farquet Sarah	P		
Maret Gérald	E		
Michelloc Patrick	E		
Perraudin Julian	P		
Terrettaz Cédric	P		
Vaudan Christophe	Invité		

#### 2. Objet(s) concerné(s)

Décision de report des amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000 4.

Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées.

#### 3. Position de la commission

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de l'organe de révision du 15 mai a établi un constat grave : ALTIS Groupe SA est surendettée au sens de l'article 725b du Codes des Obligations. Le Conseil général en a pris acte lors du plénum du 10 septembre. La dette consolidée avoisine CHF 78,8 millions, auxquels s'ajoutent des besoins de trésorerie minimaux de CHF 15 millions dont CHF 3,7 millions de prêt pour GECAL et CHF 2,0 millions pour ALTIS SA d'ici fin 2025. Par ailleurs, la plupart des activités présentent des résultats structurellement déficitaires et des questions restées sans réponse à ce jour quant à la valorisation de certains actifs pourraient encore aggraver la situation. Le redressement s'annoncera donc coûteux pour la Commune.

Les enjeux immédiats sont clairs : garantir la continuité des services essentiels (eau, électricité), protéger les emplois indispensables au fonctionnement de ces services et restaurer une gouvernance crédible qui permette de retrouver la confiance des citoyennes et des citoyens.

En période de crise, les attentes des consommateurs se résument en trois exigences fondamentales :

- transparence des décisions et des informations ;
- participation effective des usagers aux choix qui les concernent ;
- co-construction de solutions durables associant acteurs publics, privés et citoyens.

Pour répondre à ces exigences ; nous demandons un audit d'un organisme externe, indépendant et neutre mandaté pour :

- établir la situation financière exacte d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés affiliées : bilan détaillé, liquidités, engagements hors bilan, dettes, contrats en cours et scénarios de trésorerie à court et moyen terme ;
- identifier les causes et responsabilités de la crise : lacunes de gouvernance, erreurs de gestion, risques contractuels ou pratiques contestables, et toute autre défaillance opérationnelle ;
- proposer un plan d'assainissement chiffré et daté, présentant différentes options de redressement ou de restructuration, leurs impacts sur l'emploi et les services, un calendrier de mise en œuvre et des mesures de gouvernance pour prévenir une récidive.

Plusieurs questions restent à clarifier et la population est en droit d'obtenir des réponses : comment une telle dérive a-t-elle pu se produire ?

Des mesures urgentes ont déjà été engagées ou sont en cours : dispositifs de trésorerie d'urgence conditionnés, gel des décisions non urgentes, réduction de personnel, information régulière des salariés et des usagers. Mais l'effort nécessaire sera sans doute plus important encore. Au niveau du Conseil général, un groupe de travail ad hoc « énergie » a été créé pour accompagner et suivre ce processus.

Au-delà des clivages politiques, nous demandons la transparence totale des faits et des décisions à venir. Nous proposons un calendrier de communication public : points d'étape mensuels, présentation du rapport d'audit en séance plénière dans les 3 mois, et arbitrage sur le plan d'assainissement dans les 6 mois.

En conclusion, notre priorité immédiate doit être la continuité des services régaliens ; ensuite, la mise en œuvre d'un redressement durable fondé sur une gouvernance renforcée et une information complète à la population. Comme le rappelle La Fontaine dans « *La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf* », l'ambition sans assise est dangereuse : agissons avec réalisme et responsabilité.

## Décisions pour le plénum de mercredi

La Commission SSPTPEE fait confiance au Conseil Communal pour engager sans délai une remise en question profonde et une évaluation claire de la gouvernance, tant avec le groupe Altis qu'au sein de la Commune, afin que de telles dérives ne se reproduisent plus, ni dans les sociétés dont elle est propriétaire, ni dans le suivi de ses propres projets.

En date du mardi 23 septembre, notre commission à l'unanimité de ses membres présents accepte la décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-

La commission accepte par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention la décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altise Groupe SA et de ses sociétés liées.

**Pour la commission « SSPTPEE »**

Lionel Saillen  
Président de commission





## RAPPORT DE COMMISSION « JFCS-TCS »

Concernant le plan de trésorerie et  
L'assainissement d'ALTIS Groupe SA  
Du 06.10.2025

### 1. Tableau des présences

Commission	06.10.2025	-	-
Vaudan Fanny	P		
Bratter Marcus	P		
Amos Samuel	P		
Bruchez Sari	E		
Bürcher Patrice	P		
Corthay Durrer	E		
Anne-Claude			
Gard Pierre-André	P		
Maret Valérie	E		
Moser Olivier	E		
Moulin-Bochud Nathalie	E		
Sauthier Ludovic	P		
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			

### 2. Objets concernés

- Décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-.
- Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altis Groupe SA et de ses sociétés liées :
  1. Abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'Altis
  2. Abandon de créance et/ou postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de GECAL SA
  3. Moratoire sur le fermage des réseaux chez SEDRE SA
  4. Correction du prix du kwh pour EVB SA

### 3. Position de la commission sur l'entrée en matière

---

La commission accepte l'entrée en matière

### 4. Discussions de détail

---

La commission JFCS-TCS adhère aux rapports des commissions SSPTPEE et COGEST.

Le rapport du 15 mai a révélé que ALTIS Groupe SA était gravement surendettée (près de 79 millions CHF de dettes et 15 millions de besoins supplémentaires).

La plupart des activités d'ALTIS sont devenues récemment déficitaires, rendant le redressement coûteux pour la Commune.

Nous espérons qu'un audit externe et indépendant sera demandé afin d'établir la situation exacte, identifier les responsabilités et proposer rapidement un plan d'assainissement au Conseil General et que des mesures d'urgence soient déjà en cours (gel des décisions, réduction du personnel, suivi par un groupe "énergie").

La priorité reste la continuité des services essentiels et une gouvernance transparente et durable.

Sans chercher à désigner de responsables directs pour cette situation extrêmement préoccupante pour notre commune, nous devons reconnaître que le Conseil Général a fait preuve d'une certaine indulgence par le passé envers les différentes demandes de la direction d'ALTIS.

Nous avons accordé une confiance aveugle au Conseil Municipal de l'époque ainsi qu'à la direction de la société.

Compte tenu de la gravité de la situation financière d'ALTIS, qui risque de fragiliser les investissements futurs de la commune, nous estimons légitime d'exiger que lors de chaque plénum à venir, et jusqu'à l'assainissement complet des comptes, des rapports soient présentés sur la situation financière et les prévisions de la trésorerie du groupe, ainsi que les mesures mises en œuvre par la nouvelle direction. Nous demandons donc qu'un point d'information « Altis » figure à l'ordre du jour de chaque plénum lorsqu'un point de décision n'est pas déjà agendé.

La Commission JFCS-TCS espère que le Conseil Municipal pourra mener une révision profonde de la gouvernance d'Altis et de la Commune, afin d'éviter toute nouvelle dérive.

### 5. Conclusion de la commission

---

La commission a discuté de la gravité de la situation et de l'incompréhension de devoir en arriver à une telle situation. Elle soutient pleinement les avis de la COGEST et de la commission SSPTPEE en accentuant le besoin d'un audit externe et indépendant sur la situation financière mais également sur la gouvernance de la société.

#### **Pour la commission « JFCS-TCS »**

Marcus Bratter  
Vice-président de commission

**Instructions (Art. 18 RCG) :**

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

**Distribution (à la commission)**

Par qui : Le Président de la commission  
Quand : La semaine qui suit la séance  
Comment : Plateforme électronique

**Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)**

Par qui : Le Président de la commission  
Quand : 5 jours avant le Plénum  
Comment : Plateforme électronique

**Distribution (à la population)**

Par qui : L'Administration communale  
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV  
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet